



PÉPINIÈRE VITICOLE

Les pépiniéristes restent mobilisés

Dans le contexte sanitaire et économique morose, avec en particulier un effondrement de l'export, la pépinière viticole française veut rester unie. Les professionnels redoutent une transposition dure des textes européens sur la santé des végétaux, induisant une nouvelle distorsion de concurrence entre pays.

Les pépiniéristes n'ont pas été épargnés par les conséquences de la crise sanitaire cette année. S'ils ont pu continuer leurs plantations et arrachages, la fermeture des frontières a néanmoins compliqué la venue de la main-d'œuvre saisonnière, et une partie des clients ont annulé ou reporté leurs commandes... Pire, le grand export a chuté de 30 % en 2020, "alors que nous avons initié une belle reconquête entre 2013 et 2018," déplore Miguel Mercier, président adjoint de la Fédération française de la pépinière viticole (FFPV).

C'est donc un appel à l'union et des encouragements qu'a lancé David Amblevert, son président, à l'occasion de l'assemblée générale le 21 octobre. Faite en visio en raison des conditions sanitaires, la réunion a rassemblé les syndicats des différentes régions viticoles, et le président a remercié la présence des représentants des services

du ministère de l'Agriculture, de l'Institut français de la vigne et du vin, et de deux parlementaires, Nathalie Delattre, sénatrice de Gironde qui co-préside l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (Anev), et Christelle Debos, députée de Gironde et ex-secrétaire d'État.

Des avancées...

Dans son rapport moral, Pierre-Denis Tourette, secrétaire général de la FFPV, a présenté les travaux de l'année précédente. Malgré le contexte sanitaire, la journée technique à Gaillac a pu se tenir le 1^{er} juillet dernier, mais aucune autre réunion n'a eu lieu depuis. De nouvelles façons de fonctionner se sont installées, comme la newsletter, désormais diffusée à plus de 150 exemplaires.

Parmi les avancées, la fédération évoque le prolongement du TO-DE jusqu'en 2022, ainsi que les travaux

de ses commissions technique, plants bio et export. Ses projets pour 2021 touchent des sujets divers, tels que l'adaptation de mesures fiscales pour les entreprises, la surveillance de la bactérie *Xylella fastidiosa*, responsable de la maladie de Pierce, la création d'une filière de recyclage pour les déchets de pépinière, et l'étude du couple temps-température dans le traitement à l'eau chaude, "avec l'objectif de réduire la durée de dix minutes", précise le secrétaire général.

Lors de cette assemblée générale, la question de l'évolution réglementaire a encore occupé une grande partie des échanges. Car c'est bien là que le bât blesse. Les pépiniéristes refusent de prendre toutes les responsabilités du contrôle sanitaire en acceptant d'être Opérateur agréé, "alors que le cahier des charges correspondant n'est pas rédigé, et que nous ne sommes pas totalement autonomes pour éditer les Passports phytosanitaires européens (PPE)", souligne David Amblevert. Les deux parlementaires présentes ont assuré les professionnels de leur vigilance sur le fait d'éviter une sur-transposition française des textes européens.

... mais toujours des questions sur la réglementation

En effet, "la France a tendance à être trop bonne élève parfois, en précisant strictement la réglementation européenne. J'ai interpellé le gouvernement sur la règle des 50 mètres¹ du contrôle de l'environnement immédiat contre la flavescence dorée, inopérante, car aucun moyen financier ni humain ne peut la mettre en œuvre. J'attends des réponses concrètes sur les passeports phytosanitaires", reconnaît Nathalie De-



Le grand export a chuté de 30 %.

FFPV



Les pépiniéristes n'ont pas été épargnés par les conséquences de la crise sanitaire cette année.

latte, elle-même viticultrice en Entredeux-mers.

David Amblevvert a accusé réception : "Nous comptons sur votre soutien !" Car la filière redoute en effet une nouvelle distorsion de concurrence, et réclame une harmonisation des règles au niveau européen. "C'est ce que nous allons porter au Copa-Cogeca", assure Pierre-Marie Guillaume, vice-président du Comité international de la pépinière.

"Si la FFPV reconnaît la nécessité de la réforme de la réglementation européenne en matière de santé du végétal, elle en récuse toutefois la forme", insiste David Amblevvert, qui souligne le "trop court délai" avant la nouvelle prise de responsabilité des pépiniéristes engendrée par cette évolution. "Les arrêtés nationaux de transposition sont encore en cours d'écriture, donc nous ne sommes pas fixés sur les responsabilités qui nous attendent. Or, elles seront lourdes de conséquences." À Bruno Ferreira, le directeur de la DGAL, qui invitait à stopper tout discours catastrophiste, le président de la FFPV a rétorqué que ses propos étaient surtout empreints "de lucidité", et que la pépinière restait fortement mobilisée. Christine Avelin, directrice générale de FranceAgriMer, a confirmé que "pour la prochaine campagne, ce sera bien à chaque entreprise, opérateur agréé,

d'assurer la surveillance sanitaire, soit par ses propres moyens, soit en faisant appel à des prestataires, ce qui permettrait de mutualiser pour plus d'efficacité et moins de contrainte. FranceAgriMer peut animer un groupe de travail sur ce sujet". La directrice s'est voulue aussi rassurante : "En 2021, la filière bois et plants de vigne sera dans nos priorités pour des échanges les plus fluides possible avec nos services."

Pour finir sur une note d'espoir, la conclusion est revenue à la région qui devait accueillir le congrès annuel : "Nous étions prêts à vous recevoir, avant que le congrès ne soit reporté pour raison sanitaire. Alors nous serons heureux de vous accueillir enfin en Alsace, les 18, 19 et 20 octobre 2021", a annoncé Simone Gilg, présidente du Syndicat des pépiniéristes d'Alsace. ■

CÉCILE POULAIN

1. La nouvelle réglementation européenne 'Réglementation 2016/2031' relative à la santé des végétaux prévoit que les pépiniéristes soient Opérateurs professionnels autorisés (OPA). Ils deviennent ainsi responsables des contrôles sanitaires à la place des services de l'État. La prospection de l'environnement immédiat des parcelles a été fixée à 50 mètres en France, mais les pépiniéristes demandent qu'elle soit descendue à 10 m.



En chiffres

Les vignes mères permettent la production de boutures, matières premières pour la confection des plants vendus aux viticulteurs. Elles représentent 3 896 hectares en 2019, région Paca en tête.

► **La production de plants de vigne** : 235 millions de greffes boutures (donnant des greffés-soudés) ont été mis en œuvre en 2019 (stable par rapport à 2018). L'ugni blanc et le chardonnay sont les cépages les plus greffés, avec respectivement 33 et 24 %, suivis par le merlot, le cabernet-sauvignon et la syrah. La production de plants racinés est beaucoup moins importante : environ 1,6 million de boutures ont été mises en œuvre en pépinières.

► **La commercialisation** : 85 % pour le marché national et 15% pour l'export.

► **Chiffre d'affaires de la filière estimé** : 200 millions d'euros, pour 120 à 130 millions de plants commercialisés, dont le prix varie en fonction de la région et de la taille du plant.

► **Exportations** : en 2019, les exportations de plants de vigne vers le monde ont représenté une valeur d'environ 19 millions d'euros (749 tonnes). Elles se font vers l'Italie, la Russie, puis le Royaume-Uni principalement. De plus, environ 580 t de boutures ont été exportées, pour une valeur de plus de 6 M€, vers la Suisse, l'Allemagne et l'Italie.

► **Importations** : en 2019, les importations de plants ont représenté 833 t, en provenance surtout d'Espagne, d'Italie et de Slovénie ; et environ 247 t de boutures en provenance principalement d'Espagne.

SOURCE : FFPV